

<b>Président</b>	Pierre-Jean CRASTES
<b>Membres présents</b>	
ARCHAMPS	A. RIESEN
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	J-L. PECORINI
CHENEX	P-J. CRASTES
CHEVRIER	
COLLONGES-SOUS-SALEVE	V. LECAQUE, P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GEVOIS	J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
<b>Membres représentés</b>	A. CUZIN par L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON
<b>Membre excusée</b>	M. GRATS
<b>Membres absents</b>	S. BEN OTHMANE, L. CHEVALIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Michel MERMIN
<b>Quorum</b>	12
<b>Invité</b>	N. DUPERRET
<b>Membres de l'Administration</b>	N. KISMOUNE, Directeur Général des Services O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement durable du territoire F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, Directrice du Pôle Organisation – Ressources L. JACQUET, Directrice des Finances et de la Commande publique

## ORDRE DU JOUR

<b>I. Désignation d'un secrétaire de séance.....</b>	<b>2</b>
<b>II. Information / débat .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Finances .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1. Présentation du budget primitif 2024 – budget principal et budgets annexes.....</b>	<b>2</b>
<b>III. Compte-rendu des commissions.....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Divers .....</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président ouvre la séance.

## **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Michel MERMIN est désigné secrétaire de séance.

## **II. Information / débat**

### **1. Finances**

#### **1.1. Présentation du budget primitif 2024 – budget principal et budgets annexes**

*Présentation de M. de SMEDT et de F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, annexée au présent procès-verbal.*

M. DE SMEDT souhaite la bienvenue à la nouvelle Directrice des Finances et de la Commande publique, Ludivine JACQUET, qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale et adjointe au Maire de Viry.

#### Budget annexe Régie Eau

P-J. CRASTES note une augmentation de 1 235 000 € des charges en fonctionnement du budget annexe Régie Eau, alors que les recettes n'augmentent que de 220 000 €.

M. de SMEDT précise que la section devrait de nouveau être à l'équilibre en 2025 avec la suppression des redevances versées à Veolia, à hauteur de 450 000 € par trimestre.

#### Budget annexe ZAC Cervonnex / Ecoparc

F. BENOIT considère qu'aucun élu en responsabilité ne doit espérer que la troisième hypothèse du refinancement bancaire par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) de l'opération confiée à Teractem se réalise, car il serait irresponsable de penser que les emplois devraient être concentrés à Genève et le logement uniquement en France.

P-J. CRASTES assure que cette troisième hypothèse, plus onéreuse sur la durée, diminuerait en fait l'impact financier des besoins en investissement sur les trois prochaines années, ajoutant que toutes nouvelles recettes permettraient un remboursement par anticipation.

#### Budget principal - Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

M. GENOUD est favorable à l'alignement de la CCG sur le Syr'Usses pour le taux de la GEMAPI, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les habitants du territoire, notant que la taxe s'élève dans certaines Communautés de Communes à 17,50 € par an et par habitant.

P-J. CRASTES souhaite pouvoir expliquer aux administrés quels projets seront financés par une hausse de la taxe et préconise de s'appuyer sur le programme électoral pour la justifier : crédits en 2024 pour la rétention des crues, provisions en 2025 pour la réalisation des études corridors au niveau des rivières, l'entretien des cours d'eau et la gestion des désordres, ainsi que la renaturation de l'Aire après 2026. Aussi un arbitrage s'impose : soit financer 5 700 000 € en emprunt à long terme avec une hausse de la taxe GEMAPI après 2030 pour de nouveaux investissements, soit décaler les programmes actuellement prévus.

N. DUPERRET souligne que la forte baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) amène les Communes à augmenter les produits des taxes. Si une hausse de la taxe GEMAPI impacterait peu les ménages, elle se cumulerait toutefois avec les autres augmentations.

M. DE SMEDT rappelle que ces prévisions budgétaires ont été construites sur la base du projet de territoire décidé par les élus.

N. DUPERRET estime que celui-ci est trop ambitieux.

M. DE SMEDT rappelle que certaines ambitions ont déjà été revues à la baisse.

P-J. CRASTES mentionne les 2 269 000 € de dépenses prévues sur la période 2024-2026 pour la politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique. Toutes les recettes ne figurent pas dans le tableau car elles sont prises en compte dans les restes à réaliser 2023, à hauteur de 500 000 € pour les bassins. 1 769 000 € devront donc être financés dans les trois prochaines années, alors que le produit annuel avoisine les 300 000 €, soit un étalement des financements sur six années.

M. DE SMEDT résume la situation : pour financer les 9 millions d'euros d'investissements prévus, il est nécessaire de dégager 1 million d'euros de recettes supplémentaires ou de ressources supplémentaires. Un changement de paradigme s'est opéré au cours du mandat afin de moderniser le territoire, créant ainsi de nouveaux besoins. Les taux pratiqués par la CCG sont par ailleurs inférieurs à la moyenne nationale.

E. ROSAY considère que ne pas mettre en œuvre certaines actions aujourd'hui aura un impact financier plus important ultérieurement et entraînera des conséquences douloureuses sur l'environnement de vie des administrés. Si le Vice-Président défend une augmentation de la fiscalité locale justifiée par la réalisation de projets, il insiste cependant sur l'importance de les concrétiser, regrettant un aboutissement bien souvent limité.

A. MAGNIN souligne que les actions menées par la CCG en matière de mobilité sont plus visibles que celles relatives à la GEMAPI, et donc la hausse des tarifs de transports se justifie plus facilement que celle de la taxe GEMAPI.

F. BENOIT partage le souhait de n'augmenter la fiscalité locale que si elle se traduit par la réalisation de projets et non pour l'aligner à celle d'autres territoires. Le Vice-Président s'enquiert du montant de la hausse cumulée des taxes pour un ménage.

M. DE SMEDT mentionne une moyenne de 20 € par ménage.

P-J. CRASTES estime en effet que la comparaison aux autres territoires est certes utile mais seul le besoin de financement doit justifier une hausse de la fiscalité. Deux scénarii sont aujourd'hui soumis à l'arbitrage des élus : soit emprunter sur le long terme avec une augmentation inévitable de la taxe GEMAPI après 2030 pour financer de nouveaux projets, soit arrêter le niveau de recettes sur une période de dix années par exemple et permettre ainsi le financement d'autres projets après 2030.

*Accord unanime du Bureau communautaire pour fixer la taxe GEMAPI à 9 € par habitant et par an.*

#### Budget principal – masse salariale

P. CHASSOT s'étonne de ne pas voir figurer le poste de chargé de projets au Service Recyclage et Valorisation des déchets.

M. DE SMEDT explique que la ressource étant encore à l'étude de faisabilité, la création de ce poste est prématurée avant 2025. S'il s'agit d'un autre poste, la demande ne lui aura pas été remontée.

O. MANIN précise que la demande était de créer un mi-temps qu'il n'est pas encore possible de raccrocher à un autre mi-temps. Aussi il a été proposé de faire appel pour le moment à Innovalen en prestataire conseil pour réfléchir à la mise en place de la ressource.

C. VINCENT ajoute que le poste à la Direction des Dynamiques territoriales n'est à prévoir qu'en 2025, rappelant les difficultés à recruter.

E. ROSAY s'enquiert de la gestion du stationnement et de la création d'un éventuel poste dédié.

N. KISMOUNE mentionne que la gestion sera confiée soit à un titulaire de marché public soit à un délégataire de service public.

P-J. CRASTES note le pic actuel d'activité avec le démarrage des travaux du parking relais (P+R) à Saint-Julien-en-Genevois mais qui ne nécessite pas de créer un équivalent à temps plein (ETP), contrairement à la gestion des bâtiments intercommunaux assurée aujourd'hui par un demi-ETP. Concernant le poste à la Maison France Services, le remboursement par l'Etat et le Département est conditionné à 24h de présence de l'agent à Saint-Julien-en-Genevois, commune du territoire où le service est le plus sollicité. Si la CCG souhaite développer l'itinérance, elle devra soit réduire le volume horaire de présence dans les autres communes, soit renforcer les moyens pour obtenir des créneaux supplémentaires et gagner en qualité avec la diminution notamment des délais d'attente, de 10 à 15 jours en moyenne actuellement à 7 jours maximum. Le coût s'élèverait à 35 000 €.

F. BENOIT souligne que la décision de la CCG de recourir aux services de Teractem nécessite toutefois le suivi technique par un agent.

M. DE SMEDT suggère de rester sur la proposition actuelle et de l'ajuster si nécessaire dans le cadre du budget supplémentaire ou de décisions modificatives.

O. MANIN rappelle que le poste de conducteur de travaux créé en 2021 au Service Voirie de la Ville devait traiter des opérations CCG et notamment de l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE) mais, pour des raisons d'effectifs, il a été déployé sur d'autres missions dont le suivi du tramway. Au Service Bâtiment, le temps théorique dédié à la CCG est d'environ 0,5 ETP au total mais, avec les projets des écoles de la Ville pesant pour plus de la moitié des investissements communaux cette année, ce temps n'est pas consacré à la CCG.

J. BOUCHET insiste sur l'importance pour la Direction de la Mobilité de disposer d'un agent suivant le sujet du stationnement avec pour échéance le lancement du P+R.

A. MAGNIN s'enquiert du bilan à dresser après une année de mutualisation du poste de Directeur Général des Services.

P-J. CRASTES propose d'aborder ce sujet ultérieurement et de discuter du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 14 millions d'euros, adressé aux élus avec la convocation du présent Bureau communautaire et également remis sur table.

## PPI

P-J. CRASTES souligne qu'il s'agit d'une présentation maximaliste fondée sur l'hypothèse que tout le projet de territoire sera réalisé dans les temps prévus initialement, même si certaines échéances ont d'ores et déjà été décalées. Aucune ligne budgétaire n'est inscrite dans le PPI pour la stratégie foncière car l'idée est de prévoir des enveloppes annuelles en cas d'opportunités. Si 400 000 € sont prévus en 2025, de même qu'en 2026, les crédits sont directement inscrits en 2024 sur les lignes des politiques spécifiques, telles que le programme local de l'habitat (PLH).

Est mentionné le report après 2026 des travaux pour l'équipement sportif du Plateau du Léman à Saint-Julien-en-Genevois situé à côté des collèges. L'aménagement de la ViaRhôna se déploiera au-delà de 2026 avec un cumul de 5 millions d'euros de dépenses en 2024-2026 et 8,6 millions d'euros jusqu'en 2030. Sera réalisé en 2024 le tronçon Viry-Valleiry.

Si une enveloppe annuelle de 250 000 € est prévue pour les conteneurs du Service Recyclage et Valorisation des déchets, un certain nombre d'investissements sont globalement compensés avec les économies de gestion qui résulteront de la reprise de compétences par la CCG.

Enfin, le plus gros poste en administration générale est celui de la participation au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) avec notamment l'acquisition de foncier.

M. DE SMEDT précise que le concours pour l'équipement sportif du Plateau du Léman sera lancé en 2024 et les études avant-projet définitif (APD) se poursuivront jusqu'en 2025, préalablement à celles pour la construction qui démarreront vraisemblablement en 2026. Les acquisitions foncières pour la ViaRhôna s'achèveront en 2024 pour un montant de 100 000 €.

P-J. CRASTES annonce que le sujet du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) sera abordé lors du prochain Bureau communautaire. Une analyse des fonds versés sur les trois dernières années à la CCG et à la Communauté de Communes Usse et Rhône a révélé une répartition à 60-40 %, alors que le territoire du Genevois français concentre plus de 75 % de la population et plus de 90 % des frontaliers. La péréquation ne suffit pas à expliquer cette répartition et le Président souhaite que Virginie DUBY-MULLER soit sensibilisée sur ce point.

### III. Compte-rendu des commissions

*Néant.*

### IV. Divers

C. VINCENT rappelle l'invitation lancée par la Commune de Mössingen dans le cadre du jumelage.

E. ROSAY souhaite une réunion de la Conférence des Maires pour évoquer trois sujets : la probable augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en fin d'année et en lien avec la note de cadrage, les ressources humaines et le bilan de la mutualisation. Le Vice-président réitère par ailleurs sa question quant au financement des abris bus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes conditionné à une délibération préalable de la CCG.

P-J. CRASTES rappelle que cette dernière n'est pas compétente aujourd'hui en matière d'abris bus et que la révision des statuts sera en l'occurrence abordée lors du prochain Bureau communautaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.*

Le secrétaire de séance,  
Michel MERMIN

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



# *Présentation du budget primitif 2024 - budget principal et budgets annexes*

# Délibérations

- BP 2024
- Vote des taux + mise en réserve du taux de CFE
- Avances de trésorerie aux Budgets annexes eau et assainissement 3 M€
- Avance remboursable de trésorerie à une association Guitare en scène 100k€

# *Budget Annexe Eau*



# BUDGET ANNEXE Eau - CA 2023 et BP 2024

## Exploitation

	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	9 185 082	5 465 779	6 701 000
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	6 511 510	6 479 772	6 701 000
<b>Solde F sans résultat</b>	- 2 673 572	1 013 993	-
reprise résultat N-1	2 673 572	2 673 572	
<b>Excédent de Fonctio</b>	-	3 687 564	-

## Investissement

	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DI</b>	9 459 812	6 329 916	9 627 200
<b>TOTAL RI</b>	10 520 487	8 034 566	9 627 200
<b>Solde I sans RAR</b>	1 060 675	1 704 650	-
reprise résultat N-1	- 1 060 675	- 1 060 675	
<b>Solde I avec Résultat</b>	-	643 975	-
<b>Solde RAR</b>	-	612 179	
<b>Résultat d'Invnt</b>	-	31 796	-
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	-	3 719 360	-

## ENJEUX

- **En 2023 :**
    - un excédent de fonctionnement en baisse (1M€ contre 3 M€ en 2022)
    - en investissement, des réalisations importantes + 3,7M€ p/r à 2022 (plus haut niveau depuis 2020)
  - **En 2024 :**
    - En fonctionnement :
      - L'enveloppe des dépenses se rapproche de celle de 2023
      - Des recettes qui prennent en compte la hausse de 6,5%
    - En investissement, un PPI quasi identique au voté 2023
- Cela demande un emprunt d'équilibre de l'ordre de 6 M€ (qui pourrait être diminué avec 3 M€ de reprise de résultat et probablement 3 M€ de travaux reportés sur 2025)

# BUDGET ANNEXE Eau - CA 2023 et BP 2024

## Investissement

	Réalisé 2023 au 29/01	2024
20	40 861	201 000
21	675 590	2 548 000
23	4 724 574	5 500 000
16	881 475	1 042 200
.040	-	216 000
.041	7 416	120 000
<b>TOTAL DI</b>	<b>6 329 916</b>	<b>9 627 200</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 086 296	1 376 000
041 - Opérations patrimoniales	7 416	120 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 065 924	-
13 - Subventions d'investissement	1 374 930	1 500 000
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 500 000</b>	<b>6 631 200</b>
<b>TOTAL RI</b>	<b>8 034 566</b>	<b>9 627 200</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	<b>1 704 650</b>	<b>-</b>
reprise résultat N-1	-	1 060 675
<b>Solde I avec Résultat</b>	<b>643 975</b>	<b>-</b>
<b>Solde RAR</b>	<b>612 179</b>	<b>-</b>
<b>Résultat d'Invnt 2023</b>	<b>31 796</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF</b>	<b>3 719 360</b>	<b>-</b>

## Exploitation

	Réalisé 2023 au 29/01	2024
.011	3 162 761	3 565 000
.012	905 836	1 300 000
65	55 202	55 000
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>4 123 799</b>	<b>4 920 000</b>
66	223 034	355 000
67	32 650	50 000
68	-	-
.042	1 086 296	1 376 000
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 341 980</b>	<b>1 781 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>5 465 779</b>	<b>6 701 000</b>
.013	11 442	7 000
70	6 344 960	6 594 000
74	24 768	-
75	2 060	-
<b>TOTAL PRODUITS DE GESTION</b>	<b>6 383 231</b>	<b>6 601 000</b>
77	96 541	-
.042	-	100 000
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>96 541</b>	<b>100 000</b>
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	<b>6 479 772</b>	<b>6 701 000</b>
<b>Solde F sans résultat</b>	<b>1 013 993</b>	<b>-</b>
reprise résultat N-1	2 673 572	
<b>Excédent de Fonctio 2023</b>	<b>3 687 564</b>	<b>-</b>

# *Budget Annexe Assainissement*

# BUDGET ANNEXE Assainissement - CA 2023 et BP 2024

Exploitation		Investissement	
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	10 514 205	8 356 415	8 485 000
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	8 330 170	7 933 609	8 485 000
Solde F sans résultat	- 2 184 035	- 422 806	-
reprise résultat N-1	2 184 035	2 184 035	-
<b>Excédent de Fonctio</b>	<b>0</b>	<b>1 761 229</b>	<b>-</b>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 237 956	3 513 124	5 865 700
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 840 040	2 964 039	5 865 700
Solde I sans RAR	- 397 917	- 549 086	-
reprise résultat N-1	397 917	397 917	-
Solde I avec Résultat	-	- 151 169	-
Solde RAR	-	- 612 179	-
Déficit d'Inv	-	- 763 348	-
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	<b>0</b>	<b>997 881</b>	<b>-</b>

## ENJEUX

- En 2023 :
  - un déficit de fonctionnement qui augmente d'année en année, financé par l'excédent antérieur. Celui-ci diminue de 1,1M€ en 2023
  - en investissement, des réalisations importantes + 1,4M€ p/r à 2022
- En 2024 :
  - En exploitation :
    - des dépenses quasi calées au réalisé et probablement sous-estimées (le nouveau marché de prestations n'a pas été pris en compte)
    - des recettes qui prennent en compte la hausse de 8%. La baisse du volume est contrebalancée par la hausse du nombre d'habitants
  - Il est probable que la hausse de tarification de 8% en janvier ne soit pas suffisante pour financer les dépenses non inscrites au présent budget 2024 (impact du nouveau marché sur 4 mois +300k€, facture du SIG? dotations aux amortissements ? créances non recouvrables ?)
  - En investissement, un PPI + 600k€ p/r au voté 2023

# BUDGET ANNEXE Assainissement - CA 2023 et BP 2024

## Exploitation

	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
.011	1 419 850	1 084 896	1 120 000
.012	1 090 000	960 476	1 100 000
.014	1 450 140	1 442 252	1 300 000
65	3 317 060	3 237 898	3 330 000
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>7 277 050</b>	<b>6 725 523</b>	<b>6 850 000</b>
66	243 000	150 214	140 000
67	117 120	85 715	95 000
.042	1 400 000	1 394 963	1 400 000
.023	1 477 035		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 237 155</b>	<b>1 630 893</b>	<b>1 635 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>10 514 205</b>	<b>8 356 415</b>	<b>8 485 000</b>
.013	10 000	8 700	5 000
70	7 983 160	7 557 159	8 120 000
74	32 610	73 232	70 000
75	-	1	
<b>TOTAL PRODUITS DE GESTION</b>	<b>8 025 770</b>	<b>7 639 092</b>	<b>8 195 000</b>
.042	304 400	284 460	290 000
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>304 400</b>	<b>294 517</b>	<b>290 000</b>
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>8 330 170</b>	<b>7 933 609</b>	<b>8 485 000</b>
<b>Solde F sans résultat</b>	<b>- 2 184 035</b>	<b>- 422 806</b>	<b>-</b>
reprise résultat N-1	2 184 035	2 184 035	
<b>Excédent de Fonctio 2023</b>	<b>0</b>	<b>1 761 229</b>	<b>-</b>

## Investissement

	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
20	361 922	108 301	16 000
21	1 169 413	525 329	1 849 500
23	3 034 222	2 350 469	3 341 000
16	248 000	244 566	249 200
.040	304 400	284 460	290 000
.041	120 000		120 000
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 237 956</b>	<b>3 513 124</b>	<b>5 865 700</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 477 035	-	
040 - Opérations d'ordre	1 400 000	1 394 963	1 400 000
041 - Opérations patrim.	120 000	-	120 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 363 640	1 363 640	
13 - Subventions d'investissement	314 000	205 436	1 160 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 365	-	3 185 700
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 840 040</b>	<b>2 964 039</b>	<b>5 865 700</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	<b>- 397 917</b>	<b>- 549 086</b>	<b>-</b>
reprise résultat N-1	397 917	397 917	
<b>Solde I avec Résultat</b>	<b>-</b>	<b>- 151 169</b>	<b>-</b>
<b>Solde RAR</b>	<b>-</b>	<b>- 612 179</b>	<b>-</b>
<b>Déficit d'Inv 2023</b>	<b>-</b>	<b>- 763 348</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF</b>	<b>0</b>	<b>997 881</b>	<b>-</b>

# *Budget Annexe ZAE*

# BUDGET ANNEXE ZAE - CA 2023 et BP 2024

Fonctionnement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	23 450	12 187	20 890
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	23 450	21 871	20 890
<b>Solde F sans résultat</b>	-	9 684	-
reprise résultat N-1	-	-	-
<b>Excédent de Fonctio 2023</b>	-	9 684	-
Investissement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
<b>TOTAL DEPENSES INVT</b>	1 432 442	905 940	1 907 000
<b>TOTAL RECETTES INVT</b>	631 380	137 888	1 907 000
<b>Solde I sans RAR</b>	- 801 063	- 768 053	-
reprise résultat N-1	801 063	801 063	-
<b>Solde I avec Résultat</b>	-	33 010	-
<b>Solde RAR</b>	-	33 010	-
<b>Déficit d'Invt 2023</b>	-	-	-
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF</b>	-	9 684	-

## ENJEUX

- En 2023 : RAS, excédent de fonctionnement de 9 k€
- En 2024 :
  - PPI à arbitrer le cas échéant de 1,9 M€
  - Baux à construction prévus à hauteur de 585 k€

→ **PPI financé par une subvention d'équilibre du budget principal 1,3M€**

# BUDGET ANNEXE ZAE - CA 2023 et BP 2024

Fonctionnement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
.011	15 450	4 362	10 890
.042	8 000	7 825	10 000
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	<b>23 450</b>	<b>12 187</b>	<b>20 890</b>
75	22 500	21 871	13 890
.042	950	-	7 000
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	<b>23 450</b>	<b>21 871</b>	<b>20 890</b>
<b>Solde F sans résultat</b>	-	<b>9 684</b>	-
reprise résultat N-1		-	
<b>Excédent de Fonctio 2023</b>	-	<b>9 684</b>	-

Investissement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
20	115 956	17 528	300 000
21	626 800	580 000	1 600 000
23	419 736	308 412	
.040	950	-	7 000
<b>TOTAL DEPENSES INVT</b>	<b>1 432 442</b>	<b>905 940</b>	<b>1 907 000</b>
024 - Produits de cessions	3 078	-	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000	7 825	10 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 303	25 303	
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>500 998</b>	<b>104 759</b>	<b>1 312 000</b>
024+16 ventes/Baux à construction	94 000	-	585 000
<b>TOTAL RECETTES INVT</b>	<b>631 380</b>	<b>137 888</b>	<b>1 907 000</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	- 801 063	<b>768 053</b>	-
reprise résultat N-1	801 063	801 063	
<b>Solde I avec Résultat</b>	-	<b>33 010</b>	-
<b>Solde RAR</b>		<b>33 010</b>	
<b>Déficit d'Inv 2023</b>	-	-	-
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF</b>	-	<b>9 684</b>	-



# *Budget Annexe Tramway*

# BUDGET ANNEXE Tramway - CA 2023 et BP 2024

Exploitation			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
TOTAL DEPENSES FCT	218 400	54 994	464 000
TOTAL RECETTES FCT	218 400	55 971	464 000
Solde F sans résultat reprise résultat N-1	-	977	-
Excédent d'exploitation	-	977	-
Investissement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 192 103	4 019 621	1 082 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 326 554	3 384 084	1 082 000
Solde I sans RAR reprise résultat N-1	134 451	- 635 537	-
Solde I avec Résultat	425 276	- 344 712	-
Solde RAR		440 428	
Déficit d'Invst	425 276	95 716	-
RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF	425 276	96 693	-

## ENJEUX

- En 2023 : RAS, excédent d'investissement de 97 k€
  - En 2024 :
    - **En investissement :**
      - Suréquilibrage dû au solde de l'emprunt (700k€)
      - 500 k€ de travaux de voirie + dépenses d'équilibre
      - Remboursement de l'emprunt de 4M€
    - **En fonctionnement :**
      - 200k€ prévus pour les indemnités
      - 150 k€ pour les intérêts d'emprunt
      - 110 k€ pour frais divers (communication, DAP, frais exceptionnels)
- **Fonctionnement financé par une subvention d'équilibre du budget principal 460 k€**

# BUDGET ANNEXE Tramway - CA 2023 et BP 2024

Exploitation		Investissement			
	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	Votés 2023	Réalisé 2023 au 29/01	2024
.011	189 400	38 132	-	-	2 000
65	2 000	1 378	415 943	255 301	128 000
66	10 000	-	3 570 000	3 744 588	450 000
67	17 000	15 484	206 160	19 732	147 000
.042					50 000
					305 000
<b>TOTAL DEPENSES FCT</b>	<b>218 400</b>	<b>54 994</b>	<b>4 192 103</b>	<b>4 019 621</b>	<b>1 082 000</b>
<b>74 – subvention d'équilibre</b>	<b>218 400</b>	<b>54 994</b>	17 000	15 484	27 000
<b>TOTAL RECETTES FCT</b>	<b>218 400</b>	<b>55 971</b>			
<b>Solde F sans résultat</b>	<b>-</b>	<b>977</b>			
reprise résultat N-1					
<b>Solde I sans RAR</b>	<b>-</b>	<b>977</b>			
reprise résultat N-1					
<b>Solde I avec Résultat</b>	<b>-</b>	<b>977</b>			
<b>Solde RAR</b>	<b>-</b>	<b>977</b>			
Déficit d'Inv					
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 326 554</b>	<b>3 384 084</b>	<b>4 326 554</b>	<b>3 384 084</b>	<b>1 082 000</b>
<b>Solde I sans RAR</b>	<b>134 451</b>	<b>635 537</b>	<b>134 451</b>	<b>635 537</b>	<b>-</b>
reprise résultat N-1					
<b>Solde I avec Résultat</b>	<b>425 276</b>	<b>344 712</b>	<b>425 276</b>	<b>344 712</b>	<b>-</b>
<b>Solde RAR</b>	<b>440 428</b>	<b>440 428</b>	<b>440 428</b>	<b>440 428</b>	<b>-</b>
Déficit d'Inv					
<b>RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF</b>	<b>425 276</b>	<b>96 693</b>	<b>425 276</b>	<b>96 693</b>	<b>20</b>

11/03/2024

Bureau du 11/03/2024

# *Budget Annexe TAD transport à la demande*

# BUDGET ANNEXE TAD transport à la demande - CA 2023 et BP 2024

Exploitation		
	Réalisé 2023 au 29/01	2024
TOTAL DEPENSES FCT	77 681	92 600
TOTAL RECETTES FCT	77 681	92 600
Solde F sans résultat reprise résultat N-1 RAR	-	-
Excédent d'exploitation	-	-
Investissement		
	Réalisé 2023 au 29/01	2024
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-	600
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	539	600
Solde I sans RAR reprise résultat N-1	539 1 617	-
Solde I avec Résultat Solde RAR	2 156	-
Excédent d'Invnt	2 156	-
RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF	2 156	-

## ENJEUX

- En 2023 : RAS, excédent d'investissement de 2 k€
- En 2024 :
  - RAS, hausse de la demande donc l'enveloppe budgétaire augmente de 12 k€

→ **Fonctionnement financé par une subvention d'équilibre du budget principal 92 k€**

# *Budget Annexe ZAC Cervonnex / Écoparc*

# Perspectives 2024 de TERACTEM

- Depuis janvier 2023, la CCG verse une avance de trésorerie (remboursable) de 720 k€/ an à Teractem pour rembourser son prêt de 6,5M€
  - En 2024 le besoin de Teractem est le suivant :
    - - 230 k€ de trésorerie au 31/12/23 (intérêts du prêt)
    - - 1 050 k€ du SDIS (1 400 k€ HT de travaux de viabilisation et dépollution + 200 k€ HT d'études – 558 k€ HT pour la vente du terrain)
    - - 200 k€ d'intérêts supplémentaires sur 2024
- Soit un besoin total de – 1 510 k€

# Propositions de financement

**Hypothèse 1 : continuité - versement d'une avance complémentaire 2 200k€ de la CCG**

- hausse de l'avance annuelle  
**1 150 k€** (au lieu de 720 k€ pour financer la hausse des intérêts 2023 + 2024 : 430 k€)

- **opération SDIS 1 050 k€** (études, dépollution, viabilisation)

## Conséquences

- pour rappel:

- *inscription du coût du terrain (ou participation au SDIS) SDIS 558 k€*
- *excédent d'investissement 2023 de 1M€ environ*

- inscription totale budgétaire de :  $1150 + 1050 + 558 = 2\ 758\ \text{k€}$

→ Quid du financement ?

- 1- emprunt sur le Budget Annexe (existence d'une dette à la CCG et à Teractem)
  - en 2025 : quid du remboursement de l'avance annuelle + des échéances d'emprunt ? Subvention d'équilibre ?

2- Subvention d'équilibre, financée par la baisse des dépenses d'équipements sur le budget principal ?

3- Quelle que soit la solution, toutes les années il faudra expliquer le versement d'une avance de trésorerie à Teractem



# Propositions de financement

## Hypothèse 2 : refinancement bancaire de l'opération par Teractem

- capital restant dû au 31/12/23 : 3 500 k€
- opération SDIS 1 050 k€ (études, dépollution, viabilisation)
- besoin de financement hausse des intérêts 2023 : 230 k€
- **Total à financer 4 780 k€** (sans calcul des indemnités et rallongement de la dette plus coûteuse)

## Conséquences

- la dette se trouve à Teractem (échéance d'environ 600 k€/ an)
- Mais au final, **financement de cette dette par la CCG**. Comment ?
  - 1- une subvention d'équilibre du budget principal
  - 2- a priori pas besoin d'emprunt
- La CCG n'a pas la main
- Coût financier + important
- toutes les années il faudra expliquer le versement d'une avance de trésorerie à Teractem

# Propositions de financement

## Hypothèse 3 : refinancement bancaire de l'opération par la CCG

- capital restant dû au 31/12/23 : 3 500 k€
  - opération SDIS 1 050 k€ (études, dépollution, viabilisation)
  - besoin de financement hausse des intérêts 2023 : 230 k€
  - terrain SDIS : 558 k€
- **Total à financer 5 350 k€** (sans calcul des indemnités et rallongement de la dette plus coûteuse)

## Conséquences

- la dette se trouve à la CCG (échéance d'environ 400k€/ an)
- **financement de cette dette par une subvention** d'équilibre du budget principal
  - par rapport à l'hypothèse 2, pas besoin d'inscrire d'avance de trésorerie à Teractem qui ne débourse plus rien, mais qui a un solde débiteur envers la CCG dans son plan de financement
  - Bilan à effectuer sur cette opération ?

# *Budget Principal*

# Rappel prospective financière 2024-2026

## ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE : formation de l'autofinancement

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>31 177</b>	<b>34 482</b>	<b>34 818</b>	<b>35 464</b>	<b>35 887</b>	<b>36 324</b>	<b>36 878</b>
Contributions directes	11 834	13 747	13 945	14 224	14 509	14 799	15 095
TEOM	5 688	6 116	6 299	6 425	6 521	6 619	6 718
Autres recettes fiscales	275	555	1 155	1 355	1 355	1 355	1 355
Produit des services, du domaine et ventes diverses	1 672	2 430	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
Reversements de fiscalité	81	81	81	81	81	81	81
DGF	1 334	1 369	1 393	1 421	1 454	1 492	1 642
Autres dotations et versements de l'Etat	655	630	648	661	670	680	690
Subventions et participations des partenaires	8 807	9 066	8 497	8 497	8 497	8 497	8 497
Autres recettes	832	488	350	350	350	350	350
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>27 088</b>	<b>28 692</b>	<b>32 925</b>	<b>33 156</b>	<b>34 096</b>	<b>34 548</b>	<b>35 020</b>
Charges à caractère général	7 342	9 708	14 009	14 095	14 304	14 442	14 582
Charges de personnel nettes des remboursements	8 633	9 181	10 291	10 497	10 707	10 921	11 139
Autres charges de gestion courante	5 319	4 840	3 788	3 258	3 258	3 258	3 258
Reversements de fiscalité	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690
FNGIR	516	516	516	516	516	516	516
Péréquation horizontale	607	628	638	647	657	667	677
Autres dépenses	1 734	855	750	750	750	750	750
Charges d'intérêts	247	275	245	219	227	296	379
PPFCreche	0	0	0	484	989	1 009	1 029
<i>Pour info coût net supplémentaire Mobilité</i>	0	0	1 649	1 051	1 046	1 046	1 046
<i>Pour info coût net supplémentaire Déchet</i>	0	0	432	283	153	153	153
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 337</b>	<b>6 065</b>	<b>2 138</b>	<b>2 527</b>	<b>2 018</b>	<b>2 072</b>	<b>2 237</b>
Charges d'intérêts	247	275	245	219	227	296	379
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 090</b>	<b>5 790</b>	<b>1 893</b>	<b>2 308</b>	<b>1 791</b>	<b>1 776</b>	<b>1 858</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>13,1%</b>	<b>16,8%</b>	<b>5,4%</b>	<b>6,5%</b>	<b>5,0%</b>	<b>4,9%</b>	<b>5,04%</b>

A compter de 2024, la collectivité fait le choix de financer les projets suivants, ce qui dégrade en partie l'épargne brute de la collectivité (5,8 M€ en 2023, contre 2,2M€ en 2026) :

Développer la fréquence des lignes  
N et M +1,6 M€

Reprendre en gestion directe la  
collecte + 430 k€  
(uniquement en 2024)

Faire profiter aux agents les  
mesures salariales liées à la hausse  
du pouvoir d'achat + 500k€

# Rappel prospective 2024-2026

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 337</b>	<b>6 065</b>	<b>2 138</b>	<b>2 528</b>	<b>2 017</b>	<b>2 072</b>	<b>2 237</b>
Charges d'intérêts	247	275	245	219	317	385	504
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 090</b>	<b>5 790</b>	<b>1 893</b>	<b>2 308</b>	<b>1 701</b>	<b>1 687</b>	<b>1 734</b>
Montant global de marges de manœuvre à dégager	0	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
<b>Epargne brute corrigée des marges de manœuvre dérogée</b>	<b>5 790</b>	<b>3 543</b>	<b>3 543</b>	<b>3 958</b>	<b>3 351</b>	<b>3 337</b>	<b>3 384</b>
Remboursement du capital	626	770	789	729	876	981	1 073
<b>Epargne Nette</b>	<b>3 464</b>	<b>5 020</b>	<b>2 754</b>	<b>3 229</b>	<b>2 475</b>	<b>2 356</b>	<b>2 311</b>
Dépenses d'investissement	8 197	3 935	10 610	11 682	11 635	11 309	11 309
Recettes d'investissement	1 297	1 613	2 023	4 593	5 608	4 074	4 074
<b>Besoin de financement des investissements</b>	<b>6 900</b>	<b>2 322</b>	<b>8 587</b>	<b>7 089</b>	<b>6 028</b>	<b>7 235</b>	<b>7 235</b>
Epargne brute	4 090	5 790	3 543	3 958	3 351	3 337	3 384
Variation de la dette	-626	-770	-789	3 271	2 677	3 898	3 851
Variation du fonds de roulement	-3 436	2 698	-5 833	140	0	0	0
Epargne nette	3 464	5 020	2 754	3 229	2 475	2 356	2 311
Emprunts nouveaux	0	0	0	4 000	3 553	4 879	4 924
Variation du fonds de roulement	-3 436	2 698	-5 833	140	0	0	0
FdR au 31/12	6 238	8 935	3 102	3 242	3 242	3 242	3 242
En-cours de dette au 31/12	7 065	6 295	5 506	8 777	11 454	15 352	19 203
<b>Ratio de capacité de désendettement (axe de droite)</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>3,4</b>	<b>4,6</b>	<b>5,67</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>13,1%</b>	<b>16,8%</b>	<b>10,2%</b>	<b>11,2%</b>	<b>9,3%</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,18%</b>
<b>Fonds de roulement exprimé en nombre de jours de dépenses globales</b>	<b>63</b>	<b>98</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

Pour réaliser un PPI de l'ordre de  
9 M€/ an,  
Besoin d'une marge de manœuvre  
de 1,1 M€ / an

# Propositions BP 2024 – sans hausse fiscalité

Fonctionnement		2024
	Voté 2023	PROPOSITION
	Réalisé 2023 au 28/02	
TOTAL CHARGES DE GESTION	35 101 383	34 376 164
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 420 500	1 524 000
TOTAL DEPENSES FCT	42 521 883	35 900 164
TOTAL PRODUITS de GESTION	34 383 000	36 245 227
76	84 000	157 600
77	31 380	-
.042	128 000	68 000
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	243 380	225 600
TOTAL RECETTES FCT	34 626 380	36 470 827
Solde F sans résultat -	7 895 503	570 663

## ENJEUX

- En 2023 : RAS, excédent de fonctionnement de 9,2 M€
- En 2024 :
  - + 2 500 k€ sur la mobilité
  - + 600k€ sur les mesures gouvernementales et internes (charges de personnel)

→ **Fonctionnement non équilibré** au niveau financier : - 1,1 M€ pour financer 9 M€ de PPI

**PROPOSITION hausse de la TEOM** : passage de 8,30% à 8,70%  
= produit supplémentaire estimé de **543 k€**

# Propositions BP 2024 – avec hausse fiscalité

## DETAIL HAUSSE FISCALITE PROPOSEE

- **GEMAPI** :  
aujourd'hui : 6€/ hab soit un produit de 300 k€
  - Proposition pour se rapprocher de Syr'Usses : 9€/ hab = produit supplémentaire de **140 k€**
  - Proposition de couvrir le déficit du service à hauteur de 200 k€/ an, soit hausse du produit à 500k€ (10€/hab)

*(proposition de financer par l'emprunt ?)*

*(CFE : passage de 22,44% à 23% = produit supplémentaire de 90 k€)*

# Comparatif

	Situation 2022		
	Bases	Taux	Produit
Taxe sur le foncier bâti	71 335 000	2,66%	1 897 511
Taxe sur le foncier non bâti	531 100	10,51%	55 819
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14 756 180	3,88%	572 540
Cotisation foncière des entreprises	15 078 000	22,44%	3 383 503
<b>TOTAL</b>			<b>5 909 373</b>

	Situation 2023		
	Bases	Taux	Produit
	71 335 000	5,36%	3 823 556
	531 100	10,51%	55 819
	14 756 180	7,71%	1 137 082
	15 078 000	22,44%	3 383 503
			<b>8 399 960</b>

	Variation du taux en 2023 par rapport à 2022	Supplément de produit
		1 926 045
		0
		564 542
		2 490 587

	Surplus par rapport à 2022
	2 490 587

	Taxe d'habitation		
	Taux communaux	Taux EPCI	Taux global
CC Genevois	13,09%	3,88%	16,97%
CC Thonon agglomération	12,89%	7,34%	20,23%
CA Annemasse agglomération	13,27%	8,34%	21,61%
CC pays d'Evian vallée d'abondance	21,50%	3,73%	25,23%
CC du Haut Chablais	18,60%	6,12%	24,72%
CC Grand Annecy	11,57%	7,25%	18,82%

Taxe sur le foncier bâti		
Taux communaux	Taux EPCI	Taux global
21,96%	2,66%	24,62%
28,05%	2,39%	30,44%
28,87%	0,00%	28,87%
25,57%	2,65%	28,22%
23,94%	5,39%	29,33%
26,66%	1,69%	28,35%

Taxe sur le foncier non bâti		
Taux commun aux	Taux EPCI	Taux global
40,73%	10,51%	51,24%
52,51%	3,00%	55,51%
50,49%	2,82%	53,31%
65,85%	12,98%	78,83%
72,35%	24,65%	97,00%
47,11%	6,40%	53,51%

Cotisation foncière des entreprises	Valeur locative moyenne
22,44%	4 203

26,41%	4 089
23,80%	3 623
24,20%	3 592
26,56%	3 368
23,06%	3 665



# *Zoom sur la masse salariale*

# Masse salariale prévisionnelle 2024

BUDGET PRINCIPAL	
<b>BP 2024</b>	<b>10 700 000</b>
<b>Ecart avec le BP 2023</b>	<b>+ 1 000 000</b>
BP 2023	9 700 000
BUDGET EAU	
<b>BP 2024</b>	<b>1 300 000</b>
<b>Ecart avec le BP 2023</b>	<b>+ 200 000</b>
BP 2023	1 100 000
BUDGET ASSAINISSEMENT	
<b>BP 2024</b>	<b>1 100 000</b>
<b>Ecart avec le BP 2023</b>	<b>+ 70 000</b>
BP 2023	1 030 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 100 000 €</b>
<b>MESURES - Impact 2024</b>	
Mesures gouvernementales	
Mesures CCG	
Nouveaux postes, transformation de postes, valorisation de certains postes en année pleine, postes renforts	

Sans nouveaux postes proposés

# Budget principal

## Demandes 2024 nouveaux postes

### Propositions:

#### Direction des Dynamiques Territoriales

- Chargé de mission animation de la politique intercommunale d'attribution : + 50 000€ en année pleine (création en 2024 pour recrutement sept 2024) => 50% remboursement par les communes

#### Direction Infras. Et des Mobilités

- Chargé de mission mobilité stationnement : 50 000€ en année pleine (diminution du montant reversé dans le cadre de la convention de mutualisation avec St Julien à hauteur de 25% car mission auparavant réalisée par un agent ville)

#### Service Déchets

- Adjoint technique – déchets verts : + 44 000€ (diminution des charges de prestations au 011 car actuellement prestation réalisée par le SIVALOR avec un coût supérieur)

#### Direction de la construction et du patrimoine

- Technicien chargé du suivi des bâtiments et des projets CCG : +47 000€ en année pleine

**=> Impact : 235 000€ supplémentaires en année pleine – 25 000€ (remboursement) – poste déchets verts (transfert de charge du 011 au 012) = 109 500€**

# Nouvelles données 2024

- Evolution de la convention de mutualisation
  - A la charge de la CCG
    - Gardien de gymnase
    - Rappel : 20% gestion et planification des équipements sportifs CCG
    - 20% assistante DGS
    - Remboursement Axel sur une année pleine (50% CCG)
    - Diminution de la quotité pour Aurélien, passage à 10% ville
    - Proposition création d'1 ETP Espace France Services

=> estimation : + 114 000€

Réalisé en 2023 : 454 870€ => *prévision 2024* : 564 000€

# Budget principal

## Direction Infrabas. Et des Mobilités

**Chargé de mission mobilité stationnement : 50 000€ en année pleine (diminution du montant reversé dans le cadre de la convention de mutualisation avec St Julien à hauteur de 25% car mission auparavant réalisée par un agent ville)**

La demande de création d'un poste de chargé de mission mobilités/stationnement répond aux besoins suivants :

- La mise en œuvre des projets type P+R représente un pilier important dans la stratégie de définition d'une mobilité sur le territoire genevois repensée à l'échelle de demain.
- La mise en œuvre des P+R / aires de covoiturage fait intervenir plusieurs agents (Axel, Sandrine, Sophie) et se heurte ainsi à un manque de réflexion et de stratégie globale. Ceci est peu efficace au quotidien (perte d'information, réflexion globale inexistante, compétences des agents différentes, manque de vision prospective)
- Les sujets stationnement sont pilotés à l'heure actuelle par un agent (Sophie Kiledjian avec appui Axel) qui ne fait pas partie de la direction. Ces sujets pourraient ainsi être retirés de son plan de charge et repris par la Direction pour plus de cohérence
- Les plans de charges de la Direction des Infrastructures et des Mobilités restent délicats (vacances de postes, quotité de travail des agents, nombreux projets, nombreuses instances transfrontalières)

## Direction des Dynamiques Territoriales

**Chargé de mission animation de la politique intercommunale d'attribution : + 50 000€ en année pleine (création en 2024 pour recrutement sept 2024) => 50% remboursement par les communes**

- Politique d'attributions menée actuellement à minima. Volonté de maintenir la dynamique de réseau initiée.
- La CCG s'est engagée à mener des actions dans ses documents cadre (Plan intercommunal d'attributions, PPGDID) avec besoin d'a minima 0,5 ETP d'animation.
- Liste des actions : animation du réseau des guichets du service d'accueil et d'information du demandeur ; animation de la conférence intercommunale du logement ; animation de la commission des cas complexes ; développement de la location voulue en PLS et LLI ; améliorer le partage des pratiques d'attribution et participation à des CALEOL ; chercher à développer la qualité de la donnée dans le SNE, améliorer le suivi SIAO/SNE ; développer les logements d'urgence sur le territoire ; participer aux volets sociaux des projets de résidence à destination de public spécifique
- Mais besoin de recroiser avec la mise en œuvre du niveau 3 à Saint Julien.
- Meilleure couverture des commissions d'attribution des logements. Suivi qualitatif des demandeurs dans le SNE
- Accompagnement des agents dans la recherche de solutions de logement.

# Budget principal

## Direction de la construction et du patrimoine

### Technicien chargé du suivi des bâtiments et des projets CCG: +47 000€ en année pleine

- Besoin d'un technicien bâtiment qui soit capable de suivre le patrimoine bâtiementaire de la CCG et de suivre des projets ;
- Rattachement hiérarchique dans la mutualisation au service bâtiments de la Ville mais ETP consacrée à assurer des missions mal remplies actuellement en raison du plan de charge important (la moitié de l'investissement de la ville est consacrée aux bâtiments) ;
- Besoin d'être proactif sur l'entretien des bâtiments (siège de la CCG, crèches, gymnases) et la vie courante du siège ;
- Suivi d'un projet de réhabilitation du bâtiment Athéna (dossier à monter pour le prochain mandat – quel devenir ?) ;
- Assistance au suivi de la construction du bâtiment de la Régie à Viry et des crèches ;
- Suivi des budgets et des consommations dans la logique sobriété

## Convention de Mutualisation

### 3ème poste France Services

- Volonté de renforcer l'itinérance. A ce jour, 2.5 demi-journées par semaine dans d'autres communes que Saint-Julien. Il n'est pas possible de faire plus car il est nécessaire d'assurer a minima 24h/semaine de présence au siège à Saint-Julien (label France Services)
- Une vraie plus-value de ce service face à la dématérialisation toujours plus accrue des démarches administratives
- Avec l'effectif actuel, il n'est pas possible d'accueillir plus d'usagers sans impacter la qualité. Le délai d'attente pour un RDV est déjà de 10 à 15 jours.
- L'objectif en recrutant est de réduire le délai d'attente de 0 à 7 jours, de pouvoir accueillir environ +10 usagers/jour soit 2390 annuel et d'augmenter l'itinérance (+ 2/semaine)